

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Monique DINET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Daniel FRERY à Jacques ALEXANDRE, Jacques DEAS à Denis BANDELIER, Frédéric ROUSSE à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 septembre	Le 20 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard LIAIS est désigné.

2018-07-03 Service des Eaux-Décision Modificative n°1

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu la délibération n°2018-03-07C du 5 avril 2018 adoptant le budget primitif du service des eaux

Afin de pouvoir exécuter toutes les opérations liées aux charges exceptionnelles notamment les annulations de titres, le remboursement d'un emprunt au Grand Belfort qui était précédemment payé au Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas et afin de pouvoir exécuter toutes les opérations liées aux amortissements, il convient de procéder aux transferts suivants :

Chapitre 067
Fonctionnement - dépenses- compte 673 + 15 000 €

Chapitre 022
Fonctionnement - dépenses – compte 022 - 17 000 €

Chapitre 042
Fonctionnement - dépenses – compte 675 - 225 000 €
Fonctionnement - dépenses – compte 6811 +227 000 €

Afin de pouvoir réaliser un transfert d'immobilisation, il convient de procéder aux transferts suivants :

Chapitre 041
Investissement – recettes - compte 2031 + 180 €
Investissement – dépenses- compte 21351 + 180 €

Chapitre 040
Investissement – recettes - compte 281351 + 1 000 €
Investissement – recettes - compte 281531 + 1 000 €

Chapitre 020
Investissement – dépenses- compte 020 + 2 000 €

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°1 2018
Code INSEE	SERVICE DES EAUX (60300)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

REAJUSTEMENT 673 6811 ET TRANSFERT 20 EN 21

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	225 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des Immos incorporelles et corporelles	0,00 €	227 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	225 000,00 €	227 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	242 000,00 €	242 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-281351 : Bâtiments d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
R-281531 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
D-21351 : Bâtiments d'exploitation	0,00 €	180,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	180,00 €	0,00 €	180,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	2 180,00 €	0,00 €	2 180,00 €
Total Général		2 180,00 €		2 180,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Eau selon les propositions formulées ci-dessus.

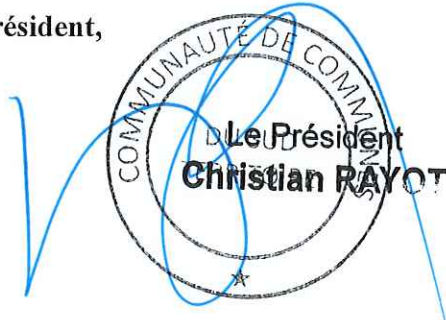
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 03 OCT. 2018

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
Le Président
Christian RAYOT

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Le Président
Christian RAYOT

1900

1900